



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉCÉPISSÉ DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le Préfet du Finistère
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

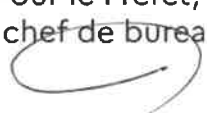
- VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L.515-46, L.553-2, L.511-2, R181-47 R.512-68 et R.515-104 du code de l'environnement,
- VU** l'annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement susvisé constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- VU** le décret n°2011-984 du 23 août 2011 inscrivant les éoliennes terrestres à la nomenclature des installations classées,
- VU** l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement,
- VU** le récépissé de déclaration d'antériorité au régime ICPE délivré le 11 juillet 2012 par le Préfet du Finistère à la SAS P&T Technologie siège social 46D rue Kérautret-Botmel à RENNES, relatif au projet de parc éolien de Kergleuziou à MELGVEN,
- VU** le donner acte du 16 décembre 2014 relatif au changement d'exploitant de la SAS P&T Technologie à la SAS Parc Eolien Kergleuziou,
- VU** le courrier du 23 avril 2021 du directeur général de la SAS FP Lux Wind Melgven siège social Val d'Orson rue du Pré Long 35770 VERN SUR SEICHE, informant du changement de nom de la société bénéficiant de l'autorisation d'exploiter le parc éolien Kerglousiou à MELGVEN,

DONNE ACTE

A la SAS FP Lux Wind Melgven de sa déclaration du changement de nom de la société exploitante du parc éolien de Kergleusiou à Melgven et l'informe de la réception des garanties financières qui devront être renouvelées pour le 8 décembre 2025 au plus tard.

Quimper, le - 5 MARS 2024

Pour le Préfet,
Le chef de bureau,


Stéphane SCHLICK

DESTINATAIRES

- Mme le maire de MELGVEN
- Mme l'inspecteur de l'environnement DREAL
- SAS FP LUX WIND MELGVEN